

PAR COURRIEL

Le 12 avril 2016

**Objet : Demande d'accès concernant le certificat d'autorisation délivré à Environnement Viridis inc. pour la restauration du couvert végétal de haldes à résidus miniers.**

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 29 mars 2016, concernant l'objet précité.

Le document suivant est accessible et joint à la présente. Il s'agit de :

- Certificat d'autorisation No 401334632, 15 mars 2016, 3 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, ci-joint, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée par courriel à l'adresse [line.fradette@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:line.fradette@mddelcc.gouv.qc.ca) ou au numéro 418 386-8000, poste 311.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par*

Line Fradette  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

p. j.

Sainte-Marie  
675, route Cameron, bureau 200  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7  
Téléphone : 418 386-8000, poste 311  
Télécopieur : 418 386-8080  
Courriel : [line.fradette@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:line.fradette@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Québec  
1175, boulevard Lebourgneuf, bureau 100  
Québec (Québec) G2K 0B7  
Téléphone : 418 644-8844  
Télécopieur : 418 646-1214

Sainte-Marie, le 15 mars 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Environnement Viridis inc.  
1611, rue de l'Industrie  
Beloeil (Québec) J3G 4S5

N/Réf. : 7552-12-01-13081-417  
401334632

**Objet : Restauration du couvert végétal de haldes à résidus miniers**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 10 février 2015, reçue le 13 février 2015 et complétée le 29 février 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Restauration du couvert végétal de haldes à résidus miniers avec l'utilisation de biosolides municipaux et de fosses septiques, de biosolides agroalimentaires, de biosolides d'abattoir chaulés, de biosolides papetiers et de désencrage, des biosolides de traitement de l'eau potable, de composts, de digestats de biométhanisation, de feuilles mortes, d'écorces et de bois non contaminés, d'amendements calciques et magnésiens, de terreaux et de sols importés. La restauration est permise sur le site de la mine Lac d'Amiante, propriété de 2858-0702 Québec inc., jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le suivi du couvert végétal est prévu jusqu'à deux ans suivant l'ensemencement.

Le projet est localisé sur :

Le lot 204 partie, rang 4, cadastre du canton d'Irland, le lot 1 A, Bloc A, le lot 321 partie, rang 5, les lots 19-9, 19-10 et 19-11, rang 10, le tout dans le cadastre du canton de Coleraine, municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine (M), Municipalité régionale de comté des Appalaches;

Les lots 317, 318, 319 et 320, rang 5, cadastre du canton d'Irland, ville de Thetford Mines, Municipalité régionale de comté des Appalaches;

Les lots 5 472 021 et 5 472 023, cadastre du Québec, ville de Thetford Mines, Municipalité régionale de comté des Appalaches.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 11 février 2015, signée par M. Nicholas Dionne, agr., Environnement Viridis inc., concernant une demande de certificat d'autorisation pour la restauration des haldes à résidus miniers – Phase 3, 1 page, accompagnée d'une demande de certificat d'autorisation de 22 pages et de 7 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 29 septembre 2015, signée par M. Sébastien Hue, M. Sc., Environnement Viridis inc., concernant des réponses apportées à la demande d'information du 8 avril 2015, 1 page, accompagnée d'un complément d'information (n° 1) de 8 pages et de 17 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 25 janvier 2016, signée par M. Sébastien Hue, M. Sc., Environnement Viridis inc., concernant des réponses apportées à la demande d'information du 26 novembre 2015, 1 page, accompagnée d'un complément d'information (n° 2) de 8 pages et de 9 annexes;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 22 février 2016, signée par M. Sébastien Hue, M. Sc., Environnement Viridis inc., concernant des réponses apportées à la demande d'information du 4 février 2016, 1 page, accompagnée d'un complément d'information (n° 3) de 3 pages et de 4 annexes;

N/Réf. : 7552-12-01-13081-417  
401334632

3

- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 25 février 2016, signée par M. Sébastien Hue, M. Sc., Environnement Viridis inc., concernant des réponses apportées à la demande d'information du 8 février 2016, 1 page, accompagnée d'un complément d'information (n° 4) de 1 page et de 2 annexes.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



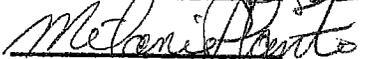
IO/JD/mpl

Isabelle Olivier, ing.  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise de la Capitale-Nationale et  
de la Chaudière-Appalaches

ANALYSÉ PAR:



RECOMMANDÉ PAR:



VÉRIFIÉ PAR: \_\_\_\_\_